

APPEL A PROJET

Pour la construction, l'exploitation et la maintenance d'une ombrière de parking

Sommaire :

I. PREAMBULE

- Objet de l'avis d'appel à projet

II. IMPLANTATION DU PROJET

III. PROCEDURE

- Délais
- Candidature
- Critères d'attribution
- Méthode de notation

I. PREAMBULE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 impose des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables aux collectivités territoriales et à leurs groupement. Ainsi, à l'horizon 2030, 30% de la production d'électricité devra être produite à partir d'énergies renouvelables.

Grand Poitiers Communauté urbaine, souhaite s'intégrer dans cette démarche, en cohérence avec les objectifs de son schéma directeur des énergies qui fixent une augmentation, sur son territoire, de plus 38% d'énergies renouvelables.

En conséquence et au vu du CG3P, Grand Poitiers lance un appel à projet en vue de l'installation d'une ombrière de parking sur la Ville de Migné - Auxances.

Les missions sont les suivantes :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- Construire, exploiter, maintenir la centrale photovoltaïque
- Assurer le financement de l'installation

II. LIEU DU PROJET :

Le projet est envisagé sur les parcelles AD 140 et AD 142, voir annexe 1.

PROCEDURE

Afin de mettre en œuvre un projet répondant à l'ensemble de ces objectifs, Grand Poitiers a décidé de mettre en œuvre une procédure de mise en concurrence qui se déroulera de la manière suivante :

- Publication de l'appel à projet : 5 octobre 2020
- remise des réponses : 26 octobre
- analyse des offres sur la base des critères énoncés ci-dessous
- choix de l'opérateur : novembre 2020

Négociation : Grand Poitiers se réserve la possibilité et non l'obligation de négocier avec les candidats.

Le montage juridique envisagé consiste en une autorisation temporaire d'occupation du domaine public (AOT). L'AOT est fourni par la collectivité. S'il le souhaite, le candidat pourra proposer une (ou des) offre(s) variante(s) (toujours en complément de l'offre de base) portant sur une durée différente de celle proposée dans la solution de base.

Les opérateurs intéressés devront remettre une offre qui devra comprendre l'ensemble des éléments permettant de juger leurs offres et notamment un mémoire technique correspondant aux critères de sélection des offres énoncés ci-après.

- **Le Contenu du Dossier :**

Documents à fournir en ce qui concerne à la candidature :

1. *capacité économique et financière de l'entreprise :*

- Chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices.

2. *capacités techniques et professionnelles :*

- Références dans des projets similaires.
- Toutes certifications jugées utiles au projet

Documents à fournir pour la présentation du projet :

- Enjeux et objectifs du projet
- Présentation claire et précise de la proposition du candidat : partie technique et éléments financiers du projet.

Critères d'attribution :

L'évaluation des offres se déroulera selon les critères suivants :

Prix (40%): En raison de l'occupation de son domaine, Grand Poitiers souhaite une compensation, laquelle prendra la forme d'un loyer. Ce loyer annuel, sera composé d'une part fixe et d'une part variable.

- Part fixe (80%) : correspond au droit d'occupation pour l'installation de l'ombrière photovoltaïque.
- Partie variable (20%): correspond à un intéressement Grand Poitiers aux résultats de l'installation.

Méthode de notation :

Le mieux disant aura 6 points.

La formule appliquée sera :

Note de l'offre = note maximale x (valeur de la meilleure offre / valeur de l'offre)

Pour chaque critère, les notes seront arrondies, le cas échéant, au centième.

Valeur Technique (60%) :

- Nombre de projets déposés et remportés aux appels d'offre CRE (30%)
- Provenance des matériaux (20%)
- L'expérience dans des projets similaires (30%)
- La gouvernance du projet (implication des élus et citoyens, financement participatif, animations autour du projet) (20%)

Mode de calcul :

Chaque critère est noté sur 6

- Valeur technique

| | |
|---|---|
| 1 | médiocre : le candidat ne répond pas aux attentes |
| 2 | passable : information fournie mais le candidat ne répond que partiellement aux attentes |
| 3 | acceptable : le candidat remplit de manière normale les exigences qualitatives et quantitatives mais quelques réserves et incertitudes d'appréciation |
| 4 | satisfaisant: le candidat remplit toutes les exigences qualitatives et quantitatives |
| 5 | très satisfaisant : le candidat remplit toutes les exigences qualitatives et quantitatives mais présente un avantage particulier (par rapport aux prescriptions du cahier des charges ou par rapport aux autres candidats...) |
| 6 | excellent : remplit les exigences au-delà des attentes, présente de nombreux avantages par rapport aux autres candidats |

Remise des offres

Les candidats transmettent leur offre par voie électronique via la plateforme marchés sécurisés.

L'offre qui serait remise après la date et l'heure limites précitées ne sera pas retenue ; il sera renvoyé à son auteur.

Issue de la procédure

Grand Poitiers se réserve la possibilité de mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

En cas de non aboutissement du projet, et ce quelle que soit la raison, les frais engagés par le titulaire resteront à sa charge, et le titulaire ne pourra bénéficier d'une quelconque indemnisation.

Une fois l'opérateur sélectionné, une promesse d'AOT sera signée comprenant des clauses suspensives portant notamment sur l'obtention du permis de construire, sur le respect des exigences techniques liées à l'occupation du domaine public et sur le fait d'être retenu dans le cadre de l'appel d'offres de la CRE.

Renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres à :

Renseignement(s) administratif(s) et technique(s) :
Sébastien Bardet – Directeur Energie – climat
Sebastien.bardet@grandpoitiers.fr